

Mis en ligne le vendredi 26 octobre 2007

## **N°37 - Création d'un poste d'Attaché Territorial**

**Rapporteur Mme Primo**

Mme PRIMO : Afin d'assurer une bonne cohérence des secteurs Enfance, Jeunesse et Restauration, il est nécessaire de procéder au recrutement par voie de mutation d'un fonctionnaire, Attaché Territorial. Compte tenu qu'aucun poste n'est vacant sur le tableau de l'effectif communal, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer le poste correspondant.